

66. Le 31<sup>er</sup> Décembre 1877, le Comité municipal de Combeux, réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances en vertu de l'autorisation de M<sup>r</sup> le Préfet, en date du 29<sup>er</sup> Décembre 1877, a l'effet de se consacrer sur la conversion en tâche du paiement de prestations non rachetées en argent.

Étaient présents M<sup>r</sup> Liguier - Desgranges (maire), Fauvel adjoint, Denis jeune, F. Ortel, Charles, Paraillet père, Chevrier père, Becnier père, Lathuille jeune et Destemples jeune, membres du Comité municipal.

Le Comité municipal, après avoir pris connaissance de la circulaire de M<sup>r</sup> le Préfet en date du 9<sup>er</sup> Août présent mois, ainsi que du tarif de conversion en tâche relatif au recouvrement des prestations en nature non rachetées en argent.

Le Comité municipal après avoir examiné très attentivement le tarif dont il s'agit,

est d'avis à l'unanimité, quant à présent, de ne rien changer au mode de recouvrement qui existe pour l'acquiescement des prestations en nature.

Fait et délibéré à la mairie de Combeux

Le 31 Décembre 1877

(Fonctionnaire) Paraillet Charles, Destemples Denis, Chevrier, Lathuille jeune, Fauvel  
 L. Desgranges